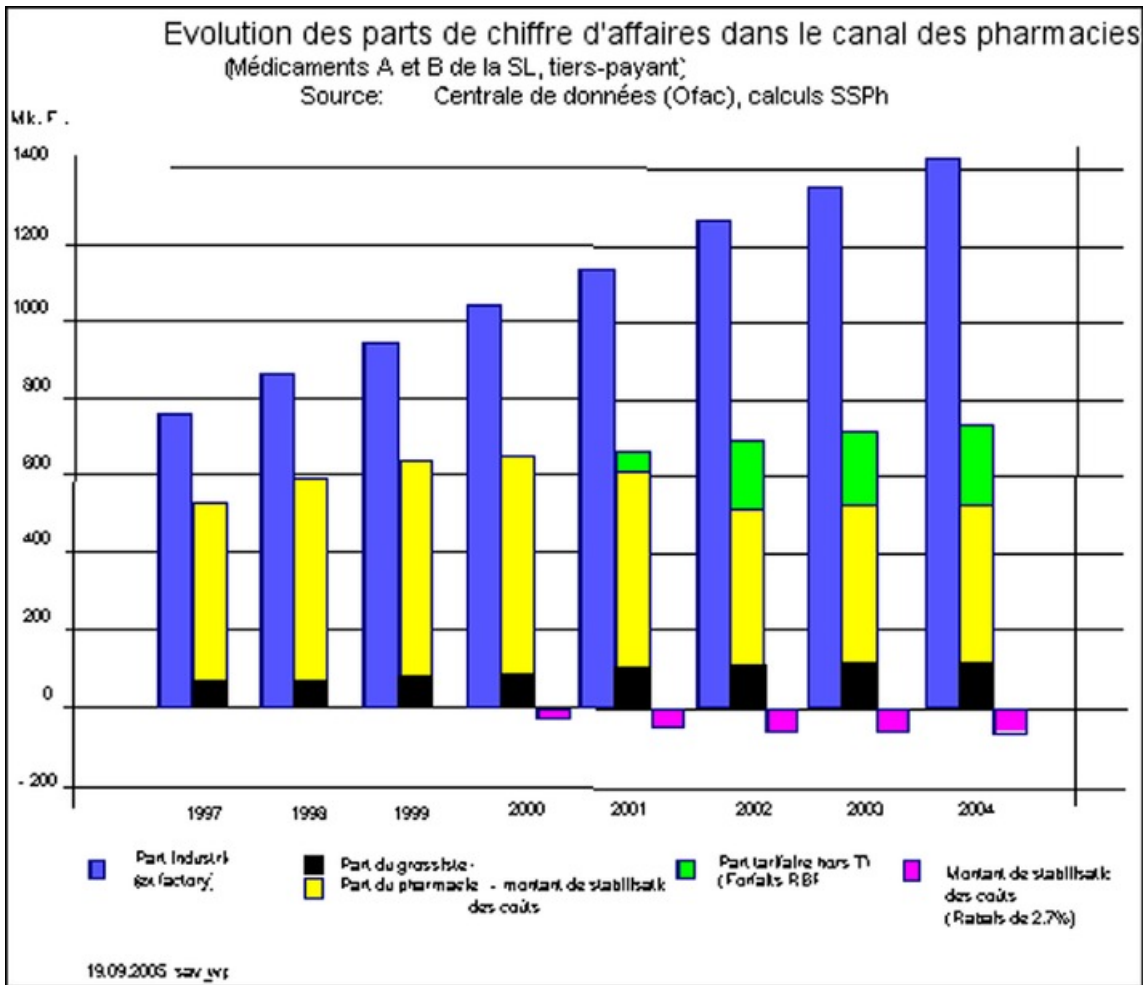


27.09.2005 - 09:34 Uhr

Primes 2006 - Revenu des pharmaciens gelé depuis l'an 2000



Berne-Liebefeld (ots) -

- Indication: Des graphiques peuvent être téléchargés sous:
<http://www.presseportal.ch/fr/story.htx?firmaid=100004116> -

Le revenu des pharmaciens dans le secteur de l'assurance maladie obligatoire est resté stable depuis la conclusion de la convention tarifaire avec Santésuisse en l'an 2000. Depuis lors, les pharmaciens n'ont en aucune façon contribué à l'augmentation des coûts et des primes.

La convention tarifaire conclue avec Santésuisse a incité la Société suisse des pharmaciens à plafonner le revenu des pharmaciens au niveau de l'an 2000 et à découpler les coûts de distribution de la marge. La vente de médicaments par les pharmacies est ainsi restée stable tandis que les prix des fabricants ont pris l'ascenseur.

Dans le cadre de la convention tarifaire conclue avec Santésuisse (rémunération basée sur les prestations - RBP), les pharmaciens ont renoncé, entre 2001 et 2005, à près d'un demi-milliard de francs de revenu sur la vente de médicaments. Ils ne profitent donc aucunement des prix toujours plus élevés dans ce secteur. La facturation de forfaits permet de stabiliser les coûts de la santé. Grâce à la convention tarifaire, les pharmaciens ont contribué à économiser 500 millions de francs et à mettre un frein à l'explosion des coûts.

La Société suisse des pharmaciens défend une certaine éthique et s'oppose avec véhémence à la réintroduction de l'ancienne marge liée au prix du médicament. Ce type de modèle offre en effet des attraits

malsains. La nouvelle augmentation des coûts montre que d'autres acteurs doivent également faire un effort. Les pharmaciens encouragent tous les intéressés à réaliser des modèles de rémunération similaires et à inverser de toute urgence la tendance au niveau de l'évolution des coûts. Le temps presse.

Contact:

Dr Marcel Mesnil

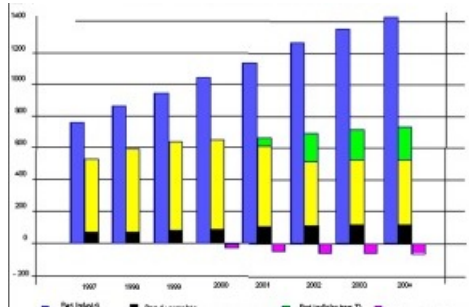
Société Suisse des Pharmaciens

Tel. +41/(0)31/978'58'58

E-Mail: marcel.mesnil@sphin.ch (Di.27.09.05)

Internet: <http://www.pharmagate.ch>

Medieninhalte



Grâce à l'octroi d'un rabais de 2.7% et à des forfaits de prestations non liés au prix des médicaments, les coûts de distribution (barres jaunes et vertes) sont restés stables depuis l'an 2000. Par contre, les prix des fabricants de médicaments (barres bleues) n'ont cessé d'augmenter. Texte complémentaire par ots. L'utilisatin de cette image est pour des buts redactionnels gratuite. Reproduction sous indication de source "obs/

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004115/100496983> abgerufen werden.